

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procurations : 3

Votants : 26

L'an deux mil vingt cinq

Le : **7 juillet**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **1^{er} juillet 2025****OBJET : D2025-6-4**Fonds de concours destiné
aux équipements sportifs du
GrandAngoulême**Présents** :: BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ;
GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ;
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L**Ont donné procuration** : IMARD C à ROUHIER D ; MOINARD BOUTENEGRE M à BUISSON M
VIEUILLE R à HELION P**Absente** : BERTHELON S**Secrétaire de séance** : Fabien GERACI

GrandAngoulême a sollicité les communes de l'agglomération afin de connaître leurs projets ou besoins en matière de rénovation, mise aux normes et réhabilitation des équipements sportifs.

La commune de Brie, dans le cadre des travaux d'agrandissement du cimetière, installe des filets de protection situés entre le terrain d'honneur et l'extension du cimetière. Elle souhaite donc solliciter le fonds de concours destiné aux équipements sportifs communaux.

Plan de financement du projet**Dépenses**

Nature des dépenses	HT	TVA 20 %	TTC
Installation des filets de protection	28 922,00 €	5 784,40 €	34 706,40 €

Recettes

Moyens financiers	Taux	Montant
GrandAngoulême		
Fonds de concours destiné aux équipements sportifs communaux	50 %	14 461,00 €
Reste à charge de la commune	50 %	14 461,00 €

AR Prefecture

016-211600614-20250707-D2025_6_4-DE
Reçu le 08/07/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du fonds de concours destiné aux équipements sportifs du GrandAngoulême et adopte le plan de financement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 8 juillet 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Michel BUISSON